

FABRIQUE D'EGLISE

79024

Fabrique d'église de Saint-Symphorien à Saint-Symphorien

Numéro de Fabrique : 85025

Numéro d'entreprise : 0220702714

BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, ex-StSymphorien, le

**Le Secrétaire,
Delefortrie Joseph**



**Le Président,
Moureau Etienne**

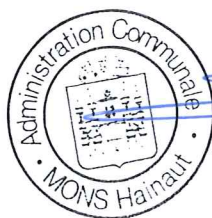


Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, ex-StSymphorien, le ... 12/08/2020

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



FABRIQUE D'EGLISE FABRIQUE D'EGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN
à Saint-Symphorien
Numéro BCE : 0220702714

ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'EGLISE Fabrique d'église de Saint-Symphorien
Rue et n°	Rue Clerfayt, 1
Code postal et localité	7030 Saint-Symphorien
Téléphone / GSM	0475/98.72.06
Adresse mail	y.dufour@skynet.be

COORDONNEES DES MEMBRES

Président du Conseil

Nom et prénom	Président Etienne Moureau
Rue et n°	Chemin Saint-Pierre, 19
Code postal et localité	7030 Saint-Symphorien
Téléphone / GSM	065/34.92.57
Adresse mail	etienne.moureau1@gmail.com

Secrétaire du Conseil

Nom et prénom	Secrétaire Joseph Delefortrie
Rue et n°	Rue Anthéunis, 55
Code postal et localité	7030 Saint-Symphorien
Téléphone / GSM	065/31.85.62
Adresse mail	

Trésorier

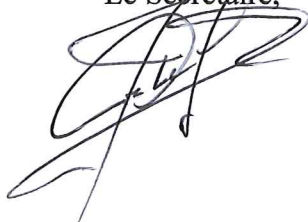
Nom et prénom	Trésorier Yves Dufour
Rue et n°	Rue Pierre Hennebert, 2a
Code postal et localité	7030 Saint-Symphorien
Téléphone / GSM	0475/98.72.06
Adresse mail	y.dufour@skynet.be

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT

CHEZ LE TRESORIER

Fait le 9 / 7 / 2020 à Saint-Symphorien

Le Secrétaire,



Le Président,



CALCUL DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT PRESUME DE L'EXERCICE PRECEDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	6.110,07	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	4.273,78
TOTAL A	6.110,07	TOTAL B	4.273,78
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)	1.836,29	MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- Justification des recettes.

Poste R16 : montant ajusté au nouveau tarif (25 Euros par messe pour la Fabrique – cfr annexe casuel 2020) et au nombre d'inhumations et mariages en 2019.

Poste R07 : Montant ajusté aux nouveaux coefficients de fermage 2020.

- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.

Poste D05 et D06a :

- Distinction des postes électricité et chauffage. Montant chauffage plus élevé que les coûts des années précédentes en prévision d'un hiver rigoureux.
- A partir de 2021, suite à la rénovation du presbytère et appartement + locaux communs, les réunions de Fabrique se tiendront sur place. Charge forfaitaire de 300 Euros par an pour l'utilisation par la Fabrique des locaux communs de la cure (réunions et stockage des archives).

Poste D12 (1050 Euros) : 750 Euros réservés pour l'achat de chasuble + 300 euros pour achat de fleurs pour l'église.

Poste D15 : 153 Euros réservés pour l'achat de livres manquant à la sacristie + 15 Euros réservés pour achat du manuel de bonne gestion des boiseries.

Autres postes : légères augmentations des montants par rapport au budget 2020 en prévision de l'indexation. Bien que l'entièreté des montants n'ait pas toujours été dépensée en 2019, nous estimons les montants inscrits nécessaires au budget annuel.

- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).

Postes D17, D19, D26

Sacristine : base horaire 10/40

Organiste : base horaire 10/40

Nettoyeuse : base horaire 5/40

Les montants portés au compte 2021 sont augmentés de 2 fois une indexation de 2%, plus une marge de sécurité de 5% supplémentaires (cfr annexe « estimation des payes »).

La marge de sécurité est appliquée suite à l'augmentation barémique significative des salaires de l'organiste et de la sacristine (10%) en cours d'année 2020 (février et mai).

Merci de vous référer à la feuille de calcul des estimations des paies pour plus de détails.

- Justification des travaux d'entretien.

Postes D27 et D30 : 2601 Euros sur chaque poste prévus pour l'entretien et les petites réparations à l'église et au presbytère. (augmentation de 2% par rapport au budget 2020)

Poste D32 : Des travaux de réparation des orgues sont à prévoir.. Nous budgétions un montant de 1000 Euros en 2021 pour ce travail.

Postes D33 et D35b: augmentation légère des montants dépensés en 2019 en fonction de l'augmentation des prix escomptée.

Poste D35d : Légère diminution du montant dépensé en 2019 année durant laquelle une réparation a dû être effectuée en plus de l'entretien habituel.

- Justification des dépenses diverses.

De manière générale, les montants portés aux comptes 2019 ont été augmentés de 2% par an pour couvrir l'indexation des prix. Les exceptions sont reprises ci-dessous.

Poste D41 : calculé selon rentrées escomptées (5% des rentrées autres que le supplément communal)

Poste D44 : selon fiche obituaires calculée par l'Evêché pour le période 2021-2025

Poste D45 et D46: pour ces postes, le montant a été calculé par rapport au budget de 2019 + 2%. En effet, les dépenses de ces postes peuvent varier d'une année à l'autre et il n'est pas opportun de se baser sur le compte 2019 pour les estimer. Un montant de 10 Euros de frais de révision des obituaires est ajouté à ce poste budgétaire.

Postes D50a, D50b, D50C : les montants portés au compte 2019 sont augmentés de 2 fois une indexation de 2%, plus une marge de sécurité de 5% supplémentaires (cfr annexe « estimation des payes » et explication pour les postes D17, D19 et D26)

Postes D40, D50h, D50j, D50k : selon instructions reçues de l'Evêché.

Poste D50l : La participation aux frais de restauration du Car d'Or est désormais portée au poste D50m au lieu du poste D50j, à présent réservé aux frais de maintenance informatique. Augmentation de 2% par rapport au budget 2020.

- Justification des travaux extraordinaire.

N.A.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent	-13,08			
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Revenus des fermages	3.021,90	2.880,10		
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises				
15. Produits des troncs	699,43	700,00		
16. Droits inhum. et mariages	560,00	700,00		
17. Supplément communal	23.175,43	39.847,52		
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	1.633,32	1.784,27		
18b. Précompte profess. retenu	1.572,58	1.717,92		
18c. Remboursements SPF Finance				
18d. Recettes imprévues, divers	200,00			
18e. ?				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	30.849,58	47.629,81		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent	18.169,95			
20. Boni présumé exercice précédent		1.836,29		
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux				
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R.W.				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur. Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	18.169,95	1.836,29		
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	30.849,58	47.629,81		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	18.169,95	1.836,29		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	49.019,53	49.466,10		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel	210,60	225,00		
2. Vin	80,59	107,00		
3. Cire, encens, chandelles	189,00	213,00		
4. Huile pour lampe ardente				
5. Eclairage		1.300,00		
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	4.609,94	5.000,00		
6b. Eau	250,30	169,00		
6c. ?				
6d. ?				
Entretien du mobilier				
7. Entretien ornements				
8. Entretien meubles église				
9. Blanchissage du linge	62,00	79,00		
10. Nettoyement église	95,59	127,00		
11. Autres				
11a. Matériel d'entretien				
11b. ?				
Autres frais nécessaire à la célébration du culte				
12. Achat ornements et vases		1.050,00		
13. Achat meubles & ustensile				
14. Achat linge d'autel				
15. Achat livres liturgiques	324,90	168,00		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	5.822,92	8.438,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	5.698,40	6.225,00		
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste	7.913,00	8.631,00		
20. Traitement du souffleur				
21. Traitement enfants choeur	54,50	54,50		
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE				
26. Traitement nettoyeuse	2.238,79	2.445,00		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	15.904,69	17.355,50		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	15.904,69	17.355,50		
Réparations d'entretiens				
27. Entr. et répar. église	4.991,79	2.601,00		
28. Entr. et répar. sacristie				
29. Entr. et répar. cimetièrè				
30. Entr. et rép. presbytère	45,00	2.601,00		
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue		1.000,00		
33. Entr. et répar. cloches	326,59	333,00		
34. Entr. et répar. horloge				
35. Autres				
35a. Entr.et rép app.chauffage				
35b. Entr. et rép. extincteur	159,18	163,00		
35c. Entreprise de nettoyage				
35d. Frais d'alarme et de télécoms	901,83	871,00		
Dépenses diverses				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs				
40. Abon. à Eglise de Tournai	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier	352,00	389,00		
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..	126,00	98,00		
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encre	116,52	208,00		
46. Frais de correspondance	164,60	265,00		
47. Contributions	866,76	884,00		
48. Assurance incendie & vol	676,20	690,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	7.302,11	8.011,00		
50b. Précompte profess. versé	1.572,58	1.718,00		
50c. Avantages sociaux bruts	2.193,42	2.396,00		
50d. Ass.Responsabilité Civile	332,50	340,00		
50e. Assurance Loi	35,00	36,00		
50f. Ass. R.C. objective	100,00	102,00		
50g. Médecine du Travail	353,17	360,00		
50h. SABAM	50,60	50,60		
50i. Assurance trésor				
50j. Maintenance informatique	250,00	30,00		
50k. Reprobèl	22,00	22,00		
50l. Restauration du Car d'Or		260,00		
50m. Logiciel Fabrique 4				
50n. ?				
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	37.086,54	41.028,10		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur				
63b. Dép.extra.exerc.antérieur				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	5.822,92	8.438,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	37.086,54	41.028,10		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	42.909,46	49.466,10		

RECETTES	49.019,53	49.466,10		
DÉPENSES	42.909,46	49.466,10		
EXCÉDENT	6.110,07	0,00		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Saint-Symphorien, le 9/7/2020.....

*Le Secrétaire,
Delesfortrie Joseph*



*Le Président,
Moureau Etienne*



Les autres Membres,



*- Manaff
A. - Barnabé KANA, Curé*

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Fabrique d'église de Saint-Symphorien

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 06 juillet 2020, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er}: Le budget de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2021, est arrêté par ...5..... voix pour, ...2..... voix contre et ...0..... abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	47.629,81 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	39.847,52 €
Recettes extraordinaires totales	1.836,29 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	1.836,29 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	8.438,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	41.028,10 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	49.466,10 €
Dépenses totales	49.466,10 €
Résultat comptable	0,00 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de Mons, ex-StSymphorien ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires – cfr pp 3 et 4 du présent document
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires – pas de dépenses extraordinaires

- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application – Calcul réalisé sur base des célébrations 2019

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

- tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires : pas de dépenses extraordinaires

Le Secrétaire	<i>[Signature]</i>	DELEPORTRIE
Le Trésorier	<i>[Signature]</i>	YVES DUFOUR
Le Président	<i>[Signature]</i>	E. NOUDEAU
Autre membre présent	<i>[Signature]</i>	SEBASTIEN ROUS (PROCURATEUR P. DUFOUR)
Autre membre présent	<i>[Signature]</i>	abbé Barnabé curé